

RICHARD MILLE
L'EXCEPTION

TA VON TEESE
N-UP INCENDIAIRE

ORMAN FOSTER
S JETS DU FUTUR

ODE
TRETZ DANS L'ÈRE
LUXE ESSENTIEL

ONACO
GA D'UNE ICÔNE
RLOGÈRE

ALPH LAUREN
EMIÈRE COLLECTION
MONTRES

TOMOBILE
PASSION DU VINTAGE

E MAURICE
LCE VITA AU SAINT GÉRAN

CLIVE OWEN

CLASSE INTERNATIONALE

M 02370 - 51 - F: 4,00 € - RD



MAÎTRE STÉPHANE ZERBIB

LE CHARME DISCRET DE LA PLAIDOIRIE

LES JOUTES ORATOIRES RYTHMENT LE QUOTIDIEN DE CET AVOCAT RETENU, MAIS BRILLANT, QUI DÉLAISSE PARFOIS L'AMBIANCE FEUTRÉE DE SON BUREAU PARISIEN POUR PLAIDER HORS DE NOS FRONTIÈRES. CONFESSIONS DE GRANDE JUSTESSE D'UN HOMME ÉPRIS DE JUSTICE. PAR CORINNE MARCHEIX PHOTOS ROMÉO BALANCOURT

Voici tout juste dix ans que vous avez prêté serment. Avez-vous toujours voulu exercer ce métier ?

Oui, et ce depuis l'enfance. J'ai toujours été passionné par l'espoir que ce métier suscite, le contre-pouvoir qu'il représente et toutes les valeurs qu'il véhicule.

Vous plaidez en France, mais avez également à cœur de plaider à l'étranger.

J'ai eu la chance de pouvoir intervenir sur des dossiers sensibles, des dossiers criminels, des affaires en cour d'assises au national et l'international. En mai 2000, j'ai été le premier juriste à intervenir en Iran dans le cadre du procès des treize juifs iraniens accusés d'espionnage et encourant la peine de mort. Cette expérience a été très forte. Je suis parti en Iran en mai 2003 dans le cadre du rapprochement des barreaux iranien et français et j'y suis retourné en septembre 2006, à la demande du ministère des Affaires étrangères, pour une mission de coopération juridique destinée à la réforme du code pénal iranien. J'ai récemment plaidé à Djibouti, à la demande de Reporters Sans Frontières, et suis désormais inscrit au tribunal pénal international pour le Rwanda.

Vous exercez votre métier dans un pays où la peine de mort est abolie et vous défendez, à l'international, des prévenus qui l'encourent encore. Comment le vivez-vous ?

Cela change énormément la donne ! Nous ne sommes plus du tout habitués à cette sentence. Dans notre société où la peine de mort est abolie, nous avons complètement perdu le sens de la gravité de cette sanction. Dans ce cas, vous avez vraiment la vie, la tête de l'individu, entre vos mains. C'est une responsabilité immense qui vous fait vivre des moments très intenses. Il m'est arrivé de me retrouver face à une petite fille me

demandant en larmes de tout faire pour que son père ne soit pas pendu. On est bousculé, heurté dans ses convictions et surtout on mesure et apprécie d'autant plus ce qu'est la vie ! Si vous vous ratez, il n'y a pas de seconde chance, c'est définitif ! Alors qu'ici, pour une condamnation à perpétuité par exemple, vous pouvez toujours interjeter appel et vous repartez pour un tour.

À l'international, vous êtes également intervenu pour la défense des infirmières bulgares en Libye. Comment s'est effectué le contact ?

Ce sont les infirmières qui ont fait appel à moi et à l'un de mes confrères. Elles souhaitaient que nous intervenions pour rappeler leur position, pour sensibiliser les uns et les autres à leur procès sur ses conditions non équitables. Nous sommes très peu nombreux à faire ce que nous faisons à l'international, donc c'est un petit cercle et tout le monde se connaît. Elles ont donc eu rapidement accès à nous. Nous avons repris l'historique, en décortiquant tout durant plus de deux ans. C'est long, c'est semé d'espoirs, puis de désillusions, de hauts et de bas...

Avez-vous pensé ne pas y arriver ?

Un homme se juge non pas à ce qu'il est, mais à sa capacité à se relever. Donc, il faut y croire, toujours. On n'a pas le droit de laisser tomber, on n'a pas le droit de baisser les bras. Ces infirmières, dans ce cas, fondent tellement d'espoir en vous qu'on n'a pas le droit de les trahir. On n'a pas d'autre choix que d'avancer.

Quel regard avez-vous porté sur l'ultra médiatisation de leur libération ?

C'est une grande leçon d'humilité (sourire). On se place automatique-

ment en retrait. On n'a pas à être exposé, c'est tout à fait déplacé. On observe et l'on s'amuse des récupérations des uns et des autres, quand on connaît toutes les phases par lesquelles elles sont passées...

Parlez-vous de cette "culture du doute" ?

Je la cultive justement ! Je n'ai jamais de certitude, cela permet d'avancer, de se remettre en question, de constater que ce n'est jamais manichéen. Cela permet d'aborder l'homme de façon différente car il y a toujours des éléments psychologiques qui sont très enrichissants. Tous les dossiers comportent leur lot de pressions, celle du prévenu, des familles, des médias... Et puis la pression de Monsieur tout le monde qui, par exemple, ne comprend pas que vous défendiez un coupable, car souvent, le prévenu est déjà considéré comme coupable...

Comment échappez-vous à cette pression ?

Tout d'abord en restant seul, puis en faisant du sport. Je marche, je joue au tennis, au golf et je coupe les téléphones. L'avocat est souvent très seul. Seul après sa prestation, seul face à lui-même, seul face aux jurés, seul face à la partie civile, seul face aux délibérés et seul face au verdict. Mais même si le temps efface beaucoup de choses, dans certains dossiers, vous restez marqué à vie. Pour les dossiers au pénal, vous avez des photographies ; ces images restent gravées dans votre mémoire.

Quelle est votre définition de la liberté ?

Le respect absolu du droit des citoyens, de leurs droits civiques, civils et religieux. Ce que l'on vit aujourd'hui, cette intrusion de plus en plus importante des autorités dans le domaine des libertés publiques, est insupportable. On nous dit souvent que la France est la patrie des Droits de l'Homme, ce qui est faux, c'est la nation de la Déclaration des droits de l'Homme, ce qui est radicalement différent. Tant que nous n'aurons pas ce respect absolu des droits, l'individu ne sera pas libre totalement.

À l'international, de quelle justice rêvez-vous ?

Je ne rêve pas d'une justice idéale car elle est rendue par des hommes, et les hommes ne sont pas infaillibles. Ce qui m'importe à chaque fois, c'est que les individus puissent être défendus de manière loyale, et que la justice soit rendue de manière impartiale dans le cadre d'un procès équitable. Je sais, c'est dans le domaine de l'utopie (sourire)... Mais c'est tout de même ce que j'espère.

Dans le dossier de la réforme du système judiciaire, quel est votre sentiment sur le projet d'enfermement des délinquants dès 12 ans ?

Je suis contre ! J'estime que c'est une grossière erreur, que le tout répressif n'est pas la solution. La France a lourdement été condamnée, à plusieurs reprises, pour les faillites de son système judiciaire... Cela me semble inconcevable. Au lieu de placer les jeunes dès 12 ans en prison, en quelque sorte dans l'école de la délinquance, car ils sont souvent mélangés à des majeurs, on serait bien plus inspirés dans ce pays d'allouer plus de moyens à l'éducation et à la justice. Sans parler de l'état des prisons... Si on décide de mettre plus de monde en prison, il va falloir en construire, en rénover et, là encore, on est loin du compte...

Et que pensez-vous du projet de suppression du juge d'instruction au profit du juge de l'instruction ?

Je suis parfaitement contre malgré les imperfections du système. S'il faut des contre-pouvoirs, il faut surtout une totale indépendance des magistrats et surtout un accès à la justice identique pour tous. En effet, le juge d'instruction instruit à charge et à décharge et la question de l'égalité des armes se pose donc dans le cadre d'un système inquisitoire. Or, les magistrats du Parquet ne sont pas indépendants. Quid des affaires sensibles puisque l'on aura un juge enquêteur sous la tutelle du Parquet ?

En ce début d'année, encore propice aux vœux, formulez-en un personnel et un professionnel.

Que les esprits des uns et des autres s'apaisent... Qu'on arrive enfin, à défaut de s'aimer, à vivre ensemble. Que l'on soit beaucoup plus vigilants sur les atteintes aux droits qui nous sont faites tous les jours. Que l'on tende vers une justice plus équitable et impartiale qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Vous avouez une passion pour les montres.

Quelques semaines après Noël, quel serait votre cadeau rêvé ?

Une Vacheron Constantin ! Cette passion pour l'horlogerie, les belles montres, me fait du bien. J'admire ce sens de la perfection et de l'excellence. Et c'est la preuve que les hommes sont encore capables du meilleur ! <

Stéphane Zerbib, avocat à la Cour, attorney at law
45, avenue de Friedland - 75008 Paris
8, rue J.J Cart - Case Postale 221 - 1006 Lausanne